

DEPARTEMENT  
AVEYRONde la **COMMUNE DE ROUSSENNAC**  
**Séance du mardi 16 mai 2023**

<b>Date de la convocation</b> 10/05/2023 <b>Date d'affichage</b> 10/05/2023 <b>Membres :</b> <b>En Exercice :</b> 15 <b>Présents :</b> 15 <b>Votants :</b> 15	<i>L'an deux mille vingt-trois et le seize mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS (Maire),</i>  <b>Présents :</b> Marie-Laure CAMBOULAS, Thibault CAMMAN, Monique CAVALIÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Jean-Claude FROMENT, Joël FROMENT, Pierre JOULIA, Thomas LAMOTTE, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Patrick MARTY, Guillaume POUJOL, Françoise VIAROUGE  <u>Représenté(e)s :</u> <u>Excusé(e)s :</u> <b>Secrétaire de séance :</b> Marie-Laure CAMBOULAS
--	---

**Objet: Plan de financement rénovation de l'éclairage public commune de Roussennac - DE\_20230516\_001**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal de Roussennac a décidé d'enterrer les réseaux aériens sur les deux entrées du village (route de Montbazens et route de Rignac) durant l'année 2023. Dans le cadre de cet aménagement, il est nécessaire de revoir l'éclairage public. Les luminaires actuels à lampes à sodium très énergivores sont placés sur des poteaux EDF. Des mâts autonomes produisant leur propre électricité seront implantés sur ces deux zones, ces derniers seront équipés d'ampoules LED qui permettront une économie d'énergie à luminosité équivalente, et une gradation de l'intensité de l'éclairage. La commune de Roussennac a fait appel au SIEDA de l'Aveyron pour estimer le coût d'une telle opération. Celui-ci est estimé à 45 000 € HT pour l'implantation de 18 mâts photovoltaïques. Une aide de 6300 € devrait être accordée par le SIEDA. Une demande dans le cadre du programme fonds vert a été demandée à l'état. Celui-ci par l'arrêté 105 du 13 avril 2023 attribue à la commune de Roussennac une aide 13 500€ soit 30 % du budget estimé pour cette opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide

- d'approuver le projet de rénovation de l'éclairage public de la traverse du village de ROUSSENNAC pour un montant de 45 000 € HT, ces travaux pourraient débuter durant le deuxième trimestre de 2023.
- de définir le plan de financement suivant sur le coût total de l'opération rénovation de l'éclairage public de la commune de ROUSSENNAC :

Aide concernée	Sollicitée ou	Montant des	Pourcentage	Montant de l'aide
Sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue Date de réception de l'AR: 17/05/2023 012-211202064-20230516-DE_20230516_001-DE				

	déjà attribuée	travaux HT		
Sieda	Sollicitée	45 000 €	14%	6300 €
Etat	Attribuée		30%	13500 €
Autofinancement			54%	24300 €

- de préciser que les dépenses sont inscrites au budget 2023 de la commune de Roussennac,
- de donner tous les pouvoirs à Monsieur le Maire afin de réaliser cette opération.

**Acte rendu exécutoire**

Après dépôt en Sous-Préfecture  
le 17 mai 2023  
et publication ou notification  
le 17 mai 2023

Roussennac, le 17 mai 2023.  
Pour extrait conforme.

*La secrétaire de Séance*  
**Marie-Laure CAMBOULAS**

*Le Maire*  
**Sébastien CAYSSIALS**



